

[Text]

• 2045

The Vice-Chairman: Am I to understand that the board does not think this important enough to warrant a great deal of discussion? If the CBC does not give us some thoughts on this recommendation, who will? Who is better qualified to? Does the board not consider it high priority since the Caplan-Sauvageau report came out?

Mr. Juneau: Maybe the board will want to discuss it. But I must say the board was not asked. I was not asked to comment on it. The government told me they wanted to proceed with it. They did not ask me for my views.

You want to know who would be better qualified. There is an organization division in the Privy Council Office that specializes in this sort of thing. This idea has been going around for a long time. Presumably they have had people studying it. They have not asked me for my views. The Treasury Board has a Crown corporations division, and presumably they have been aware of that idea for a long time. They have not asked me or the board of the corporation for its views.

Mr. Audley: I want to try to respect your concern not to make comments about the proposals concerning the CRTC. I want to raise a general question.

Mr. Juneau: I do not mind, Mr. Audley. I did not want to take too much time at that particular moment. But I have no qualms about it.

Mr. Audley: If provision is made for policy directives to be issued to the CRTC, are there any special factors that you think need to be taken into account in relation to any directives applicable to the CBC as a public broadcaster? If we make provision for the Minister or the government to issue directives to the CRTC concerning the corporation, does that raise any special issues in your mind that do not arise when a directive is issued applicable to a broad grouping of private broadcasters or to the system as a whole?

Mr. Juneau: I suppose most people in the profession when they discuss this matter are thinking of programs. I would not make a great distinction between the CBC and private broadcasters in that respect. I would think that the government should refrain from giving any directions when it comes to programs.

Maybe if you made your question more specific, I could see some exceptions to that, but offhand I do not. I would think that the act now goes about as far as it should in indicating the general directions in which broadcasters should go in relation to programs. The act says that programs should be predominantly Canadian, that there should be an objective of excellence, and things of that kind. I do not see that legislation or government directives should go much further.

[Translation]

arrêté à cette recommandation particulière lorsqu'il a étudié les recommandations du groupe de travail.

Le vice-président: Dois-je donc comprendre que le conseil considère que cette question n'est pas très importante et qu'elle ne mérite pas une discussion approfondie? Si Radio-Canada ne nous donne pas ses réactions au sujet de cette recommandation, qui le fera? Qui est mieux qualifié que Radio-Canada? Le conseil ne juge-t-il pas qu'il s'agit là d'une priorité depuis la parution du rapport Caplan—Sauvageau?

M. Juneau: Peut-être le conseil voudra en discuter. Mais je dois préciser qu le conseil n'a pas été prié de le faire. On ne m'a pas demandé de la commenter. Le gouvernement m'a dit qu'il voulait aller de l'avant avec cette recommandation. Il ne m'a pas demandé mon opinion à ce sujet.

Vous voulez savoir qui est le mieux qualifié. Il y a une division des organismes, au sein du Bureau du Conseil privé qui s'occupe de ce genre de questions. Cette idée circule depuis un certain temps déjà. Ils ont peut-être confié l'étude de cette question à des fonctionnaires. Ils ne m'ont pas demandé mon point de vue. Le Conseil du Trésor possède une division chargée des sociétés d'Etat, et il est probable que les fonctionnaires de cette division sont au courant de cette idée depuis longtemps. Ils ne m'ont pas demandé mon avis, ni celui du conseil d'administration de Radio-Canada.

M. Audley: Je désire respecter votre souci de ne pas commenter des propositions qui touchent le CRTC. Je veux poser une question générale.

M. Juneau: Cela ne m'ennuie pas, monsieur Audley. Je ne veux pas prendre trop de temps pour l'instant. Mais je n'ai aucun scrupule à ce sujet.

M. Audley: Si des directives en matière de politique peuvent être adressées au CRTC, y aurait-il des facteurs particuliers qui devraient être pris en considération pour toute directive visant Radio-Canada à titre de radiodiffuseur public? Si le ministre ou le gouvernement a le pouvoir d'adresser des directives au CRTC au sujet de la Société, y aurait-il selon vous des cas particuliers qui ne seraient pas visés lorsqu'une directive s'adresse à un groupe assez important de radiodiffuseurs privés, ou à l'ensemble des radiodiffuseurs?

M. Juneau: Je pense que la plupart des gens qui travaillent dans ce domaine pensent en termes d'émissions lorsqu'ils discutent de cette question. A cet égard, je ne ferais pas de distinction marquée entre Radio-Canada et les radiodiffuseurs privés. Je crois que le gouvernement ne devrait donner aucune directive en ce qui concerne les émissions.

Si votre question était plus précise, je pourrais peut-être trouver des exceptions, mais je n'en ai pas comme cela. Je pense que la loi va actuellement aussi loin qu'elle le peut en ce qui concerne les orientations générales que les radiodiffuseurs doivent suivre pour les émissions. La loi indique que les émissions doivent être en majorité canadiennes, qu'elles doivent viser l'excellence; elle indique des orientations de cette nature. Je ne crois pas qu'une loi ou des directives gouvernementales devraient aller plus loin.